

SIGMARINE™ 42

DESCRIPTION

Vernis transparent à base de résine phénolique et huile de bois pour intérieur et extérieur

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Vernis incolore pour l'extérieur de haute qualité avec une brillance stable
- Bonne résistance à l'eau de mer et à l'eau douce
- Bonne résistance à l'abrasion et aux rayures

COULEUR ET NIVEAU DE BRILLANCE

- Transparent
- Brillant

CARACTÉRISTIQUES À 20°C (68°F)

Données du produit	
Nombre de composants	Un
Densité	0,9 kg/l (7,5 lb/US gal)
Extrait sec en volume	49 ± 2%
COV (livré)	Directive 2010/75/EU, SED: max. 428,0 g/kg max. 395,0 g/l (approx. 3,3 lb/US gal) Chine GB 38469-2019 (testé) 403,0 g/l (approx. 3,4 lb/gal)
Épaisseur recommandée du film sec	30 µm (1,2 mils) par couche
Rendement théorique	16,3 m ² /l pour 30 µm (655 ft ² /US gal pour 1,2 mils)
Sec au toucher	3 heures
Délai de recouvrement	Minimum: 16 heures Maximum: illimité
Date Limite d'Utilisation Optimale	Au moins 24 mois stocké dans un lieu frais et sec

ETAT ET TEMPÉRATURE DU SUPPORT RECOMMANDÉS

Préparation de surface

- Bois nettoyé et sec
- La couche précédente doit être compatible, sèche et exempte de toute pollution

SIGMARINE™ 42

SYSTEME

- Lors d'une utilisation sur de nouveaux bois tropicaux tels que le teck, la surface doit être recouverte d'une couche de vernis polyuréthane transparent (SIGMADUR CLEARCOAT); fortement recommandé pour bloquer les substances agressives dans le bois
- Pour recouvrir un bois poreux : [1] 1 couche de SIGMARINE 42 diluée à 100% suivi d'un ponçage au papier abrasif; [2] 1 couche de SIGMARINE 42 diluée à 50% suivi d'un ponçage au papier abrasif; [3] 2 couches de SIGMARINE 42 non diluées
- Les huiles de traitement du bois (par exemple l'huile de lin) ne doit pas être utilisée sous le SIGMARINE 42
- Le vernis doit être appliqué directement sur le bois brut ou sur un sealer polyuréthane
- En général, un système en 4 couches est suffisant

MODE D'EMPLOI

- Bien remuer avant emploi
- La température de la peinture doit être de préférence supérieure à 15°C (59°F), sinon il peut être nécessaire de diluer pour obtenir la viscosité d'application
- Un excès de diluant diminue la limite de coulure
- Une ventilation adéquate est indispensable pendant l'application et le séchage du produit (voir fiches {1433} et {1434})

Brosse/rouleau

Diluant recommandé

THINNER 20-05

SECURITE

- Pour la peinture et les diluants recommandés, voir fiches de sécurité 1430, 1431 et les fiches de données de sécurité correspondantes
- Comme pour toute peinture à base de solvant, éviter l'inhalation du brouillard de pulvérisation ou des vapeurs et tout contact entre la peinture humide et les yeux ou la peau

DISPONIBILITÉ À TRAVERS LE MONDE

PPG Protective and Marine Coatings a pour objectif de fournir le même produit dans le monde entier. Cependant, de légères modifications du produit sont parfois nécessaires pour respecter les règles nationales ou locales. Dans ce cas, une autre fiche technique du produit sera utilisée.

REFERENCES

- | | | |
|---|-------------------|------|
| • Explication des fiches techniques | FICHE INFORMATION | 1411 |
| • Conditions de sécurité | FICHE INFORMATION | 1430 |
| • Hygiène et sécurité en espaces confinés – risques d'explosion et toxicité | FICHE INFORMATION | 1431 |
| • Règles de sécurité pour les espaces confinés | FICHE INFORMATION | 1433 |
| • Instructions pour ventilation | FICHE INFORMATION | 1434 |

SIGMARINE™ 42

GARANTIE

PPG garantit (i) son droit sur le produit, (ii) que la qualité du produit est conforme aux spécifications de PPG pour un produit de ce type en vigueur au moment de la fabrication et (iii) que le produit livré sera libre du droit légitime de toute tierce partie en matière de violation de tout brevet américain relatif au produit. IL S'AGIT DES SEULES GARANTIES CONSENTIES PAR PPG ET PPG REJETTE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, CONFORMÉMENT À LA LOI OU DÉRIVANT DE LA LOI, CONCERNANT LA COMMERCIALISATION OU L'USAGE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE AUTRE GARANTIE D'ADAPTATION À UN OBJECTIF OU USAGE PARTICULIER. Toute réclamation relative à cette garantie doit être notifiée par écrit par l'Acheteur à PPG dans les cinq (5) jours suivant la découverte par l'Acheteur du défaut signalé, mais en aucun cas après l'expiration de la durée de conservation applicable du produit ou un an après la date de livraison du produit à l'Acheteur, selon ce qui arrive en premier. Toute absence de communication d'une telle non-conformité par l'Acheteur à PPG, selon les termes mentionnés ci-dessus, empêchera l'Acheteur de bénéficier de cette garantie.

LIMITATIONS DE RESPONSABILITE

EN AUCUN CAS PPG NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE, EN VERTU D'UNE QUELCONQUE THÉORIE DE RÉPARATION (SOIT PAR NÉGLIGENCE, SOIT PAR RESPONSABILITÉ INCONDITIONNELLE OU RESPONSABILITÉ CIVILE) DE TOUS DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, FORTUITS OU CONSÉCUTIFS LIÉS À, PROVENANT OU DÉCOULANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT. Les renseignements figurant sur la présente fiche ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont basés sur des essais en laboratoire considérés comme fiables par PPG. PPG peut modifier à tout moment les renseignements contenus dans cette fiche à la suite d'une expérience pratique et de l'évolution continue du produit. Toutes les recommandations ou suggestions relatives à l'utilisation du produit PPG, que ce soit dans la documentation technique ou en réponse à une demande spécifique ou autre, sont basées sur des données qui sont, à la connaissance de PPG, fiables. Les produits et les renseignements y afférents sont conçus pour des utilisateurs ayant les connaissances et compétences industrielles requises et il appartient à l'utilisateur final de déterminer si le produit est adapté à l'application visée, et l'Acheteur sera considéré comme seul juge et responsable à ce propos. PPG n'exerce aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support, ni sur les différents facteurs qui influencent l'usage et l'application du produit. Par conséquent, PPG réfute toute responsabilité en cas de perte, blessure ou dommage résultant d'une telle utilisation ou du contenu de cette fiche technique (sauf accords écrits contraires). Des variations dans les conditions d'application, des changements dans les procédures d'utilisation ou l'extrapolation de données peuvent entraîner des résultats non satisfaisants. Cette fiche remplace toutes les versions précédentes et il appartient à l'Acheteur de s'assurer que ces renseignements sont d'actualité avant d'utiliser le produit. Les fiches en vigueur pour tous les produits PPG Protective & Marine Coatings sont disponibles sur www.ppgpmc.com. Le texte anglais de la présente fiche prévaut sur toute traduction.

The PPG logo, and all other PPG marks are property of the PPG group of companies. All other third-party marks are property of their respective owners.

